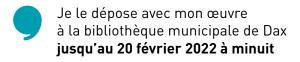
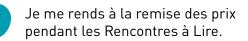
POUR PARTICIPER, C'EST FACILE:

Lorsque j'ai rédigé mon texte, je remplis le bulletin d'inscription ci-dessous.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Rue Cazade - 40100 DAX 05 58 74 72 89 bibliotheque@dax.fr







BULLETIN D'INSCRIPTION

Titre de la nouvelle :			
Nom et prénom du candidat :		. Âge :	
Nom et prénom du responsable légal si l'enfant est mineur :			
	à participer au concours		
Adresse personnelle :			
	. Mail :		
POUR LES CLASSES UNIQUEMENT :			
Établissement scolaire :			
Nom et prénom de l'enseignant :			
Niveaux :			
Téléphone :	Mail:		
☐ J'ai lu est j'accepte le règlement du concours d'écriture 2022			
☐ J'ai bien compris que mon texte sera en lice pour le Concours d'écriture 2022			
Signature du candidat et du responsable légal pour les mineurs :			



Règlement du concours d'écriture organisé par la Ville de Dax dans le cadre des Rencontres Lire, qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 avril 2022.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1: OBJET

Dans le cadre des Rencontres à Lire, événement littéraire organisé par la Ville de Dax, représentées par son Maire, il est proposé d'organiser un concours d'écriture ouvert à tous à partir de 6 ans. L'inscription au concours est gratuite.

Ce concours d'écriture s'inscrit dans une double démarche :

- donner l'occasion à tous les participants de donner libre court à leur imaginaire, de s'essayer à l'exercice littéraire, d'affirmer son style d'écriture, de devenir créateur.
- participer à la culture personnelle et collective des élèves par un projet éducatif et culturel liant le « Lire et l'Écrire ». L'écriture est indissociable de la lecture, et on ne lit jamais mieux que lorsqu'on a soi-même vécu l'expérience sensible, toujours très personnelle, de l'écriture.

ARTICLE 2 : PÉRIODE DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 20 novembre 2021 au 20 février 2022 à minuit, date de remise des productions.

Les productions devront être déposées à la bibliothèque municipale aux heures d'ouverture ou par mail : bibliotheque@dax.fr avant le 20 février 2022 à minuit.

Entre les mois de février et d'avril, un jury composé d'élus municipaux, de bibliothécaires, de libraires, de documentalistes et d'habitants, se réunira pour désigner les lauréats.

Les productions des candidats seront examinées selon les critères suivants : respect du thème, présentation, syntaxe, orthographe, qualité d'écriture, originalité.

Les résultats seront annoncés lors des Rencontres à Lire du 1er au 3 avril 2021.

ARTICLE 3: THÈME

Le thème choisi pour le concours 2022 est : **«Le crime était presque parfait»**, Mystère, suspens... Mène l'enquête et résous l'énigme en 2 pages !

ARTICLE 4: FORME DU TEXTE ET OBLIGATIONS À RESPECTER

L'ensemble des productions seront manuscrites (écriture soignée) ou réalisées par ordinateur (police 10).

Le texte sera rédigé sur une seule feuille A4 recto verso maximum.

Tout texte présentant un caractère politique, confessionnel ou injurieux, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs sera éliminé.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur l'œuvre. Celle-ci doit être anonyme. En cas de non respect, la nullité de l'œuvre sera déclarée.

Les productions seront impérativement accompagnées des renseignements suivants : noms, âges des candidats, catégorie dans laquelle ils concourent, adresse, numéro de téléphone et autorisation signée du représentant légal pour les participants mineurs (BULLETIN inscription ci-joint à compléter).

Un seul texte sera accepté par participant ou groupe de participants. Cependant, les candidats ayant participé au nom de leur classe dans le cadre scolaire sont aussi autorisés à déposer un texte différent en leur nom propre.

Dans le cas d'une participation scolaire, l'enseignant remettra 1 seul texte écrit collectivement par les élèves. Le texte sera enregistré au nom de la classe et l'enseignant indiquera son nom et ses coordonnées, ainsi que le niveau de la classe.

ARTICLE 5 : CATÉGORIES

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des categories suivantes :			
5-10 ans	☐ Participation scolaire	☐ Participation individuelle	
1-15 ans	☐ Participation scolaire	☐ Participation individuelle	
6 ans et plus	☐ Participation scolaire	☐ Participation individuelle	

ARTICLE 6: AUTORISATIONS

L'ensemble des candidats devra indiquer accepter la publication de leur production sur le site internet de la ville de Dax et son affichage ou sa lecture pendant les Rencontres Lire.

Aucun texte ne sera retourné. Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteurs des textes envoyés. Ils renoncent à réclamer des avantages financiers et/ou matériels liés à leurs utilisations par la ville de Dax. En aucun cas il ne sera versé aux candidats de droits d'auteur.

Les participants autorisent l'organisateur à diffuser leur nom et commune de résidence lors de la remise des prix. Conformément à la législation en vigueur, leur accord sera sollicité préalablement à cette diffusion. Les participants autorisent également l'utilisation et la publication des textes sur le site de la Ville de Dax et de la bibliothèque, ainsi que leur publication sur tout support municipal de communication. Aucune utilisation commerciale des œuvres ne sera faite.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

S'il souhaite exercer ce droit, il doit contacter la bibliothèque par mail : bibliotheque@dax.fr.

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Dax et de la bibliothèque.

La responsabilité de la Ville de Dax ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé.

ARTICLE 7: PRIX

Pour récompenser la meilleure **production scolaire** dans chaque catégorie d'âge, 1 prix sera décerné par le jury (chèque cadeau chez un libraire d'une valeur de 30 €). Soit 1 prix pour la catégorie 6-10 ans ; 1 prix pour la catégorie 11-15 ans et 1 prix pour la catégorie 16 ans et plus.

Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

Les résultats et la remise des prix auront lieu pendant les Rencontres Lire 2022. Les lauréats seront avertis par mail ou téléphone.

ARTICLE 8 : APPROBATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 16 décembre 2021.

Ce présent document est consultable sur le site www.dax.fr ou peut être par mail sur simple demande la bibliothèque : bibliotheque@dax.fr

Mairie de Dax : Rue Saint-Pierre, 40100 Dax

Bibliothèque-ludothèque de Dax : rue Cazade, 40100 Dax

